



CONTEXTE

La mise sur pied de Transition Énergétique Québec (TEQ) en 2017 a initié des changements en matière de structure et de responsabilités pour la planification et la livraison de programmes d'efficacité énergétique au Québec, ainsi que des changements aux processus règlementaires.

Ainsi, outre le dépôt habituel des plans globaux en efficacité énergétique (PGEÉ) par les distributeurs d'énergie auprès la Régie de l'énergie, TEQ a également soumis le Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques à la Régie de l'énergie pour approbation. Le Plan directeur rassemble l'ensemble des initiatives en efficacité énergétique, qu'elles soient menées par les distributeurs d'énergie (incluant Gazifère) ou par TEQ.

Toutefois, les calendriers d'élaboration du Plan directeur (qui couvre les années 2018 à 2023) et du PGEÉ de Gazifère (qui couvre les années 2019 et 2020) n'ont pas coïncidé, ce qui a résulté en des différences dans les hypothèses utilisées pour chacun de ces plans. En effet, Gazifère a pour habitude de revoir annuellement ses projections en matière d'efficacité énergétique. Le distributeur n'effectue habituellement pas d'exercice de projections pluriannuelles. Conséquemment, Gazifère a dû soumettre à TEQ des hypothèses et prévisions préliminaires, puis celles-ci ont été raffinées lors de l'élaboration du PGEÉ 2019-2020.

Le présent mémo vise à identifier les différences entre les deux documents, ainsi qu'à en évaluer l'impact en matière d'économies d'énergie, de rentabilité des programmes et d'autres indicateurs pertinents.

DOCUMENTS COMPARÉS

L'analyse comparative se base sur les deux documents suivants :

- Le complément de preuve déposé par Gazifère dans le cadre du dossier R-4043-2018, soit la pièce B-0067. Cette pièce présente l'offre de programmes de Gazifère prévue dans le Plan directeur.
- Le PGEÉ 2019-2020 de Gazifère, soit la pièce GI-1, document 2 déposé en ce jour à la Régie de l'énergie, conformément à la décision D-2018-157¹.

IDENTIFICATION DES DIFFÉRENCES

Le Plan directeur et le PGEÉ 2019-2020 de Gazifère diffèrent à plusieurs niveaux :

1. Ajout ou retrait d'un programme

- a. *Programme Supplément MFR* : bien qu'il figure dans le Plan directeur, il n'a pas été inclus dans le PGEÉ 2019-2020 de Gazifère en raison de l'absence de participants, des efforts de démarchage nécessaires et de la volonté de TEQ de jouer un rôle prépondérant dans la livraison de programmes destinés aux ménages à faible revenu.

¹ D-2018-157, R-4043-2018, page 10

- b. *Programme Chauffe-eau à condensation (commercial)* : ce nouveau programme a été ajouté dans le PGEÉ 2019-2020 de Gazifère, alors qu'il ne figure pas dans le Plan directeur. En effet, Gazifère souhaite encourager ses clients commerciaux à installer des chauffe-eau efficaces, à condensation (avec une efficacité de 90 % et plus).

2. Nombre de participants

- a. *Programme Éconologis, volet 2* : Pour l'année 2019, 1 participant est prévu au PGEÉ 2019-2020 de Gazifère (comparativement à 5 participants dans le Plan directeur). La projection du PGEÉ 2019-2020 de Gazifère correspond au nombre de dossiers en attente de traitement au printemps 2018, selon Transition énergétique Québec tandis que la projection du Plan directeur correspond à la projection du programme dans le PGEÉ 2018 de Gazifère.
- b. *Programme Chauffe-eau sans réservoir à condensation (résidentiel)* : Le nombre de participants a été revu à la hausse dans le PGEÉ 2019-2020 de Gazifère, en supposant une augmentation de 50 % en 2019 (85 participants) et en 2020 (127 participants), alors que le Plan directeur suppose une participation constante depuis 2018 (57 participants).
- c. *Programme Thermostat intelligent* : Le nombre de participants a été réévalué lors de l'élaboration du PGEÉ 2019-2020 de Gazifère à la lumière du programme pilote offert chez Énergir. 115 participants sont prévus dans le PGEÉ 2019-2020 de Gazifère, comparativement à 350 participants estimés de façon très préliminaire dans le Plan directeur.
- d. *Programme Appui aux initiatives – Optimisation énergétique 2020* : Alors que le Plan directeur prévoyait un arrêt de ce programme en 2020, le PGEÉ 2019-2020 de Gazifère en propose plutôt une transformation et prévoit 2 participants en 2020. En 2020, Gazifère propose que ce programme soit dédié à encourager l'installation d'équipements efficaces (non couverts par les programmes actuels de Gazifère) et n'inclura plus de mesures d'enveloppe.
- e. *Programme Appui aux initiatives – Aide à l'implantation 2020* : De la même façon, le Plan directeur considère que ce programme prendra fin en 2020 alors que Gazifère propose dans le PGEÉ 2019-2020 de le transformer, et prévoit 3 participants en 2020.
- f. *Programme Étude de faisabilité* : En lien avec le retrait initialement prévu des deux volets du programme Appui aux initiatives dans le Plan directeur, il était également prévu de mettre fin au programme Étude de faisabilité en 2020. Or, celui-ci a été conservé dans le PGEÉ 2019-2020 de Gazifère en soutien au programme Appui initiatives qui sera transformé plutôt qu'aboli.

3. Données du cas-type

- a. *Programme Chauffe-eau sans réservoir à condensation* : Dans le PGEÉ 2019-2020 de Gazifère, les économies unitaires ont été ajustées pour tenir compte de l'exigence du code du bâtiment de maintenir la température des chauffe-eau à 60°C (comparativement à 55°C dans le Plan directeur).
- b. *Programme Appui aux initiatives – Optimisation énergétique* : Dans le Plan directeur, l'aide financière est basée sur 0,50 \$/m³. Dans le PGEÉ 2019-2020 de Gazifère, l'aide financière a été révisée pour tenir compte de la répartition des mesures qui bénéficient d'une aide financière à 0,50 \$/m³ et de celles à 0,30 \$/m³, telles que fixées par la Régie dans sa décision D-2017-133².
- c. *Programme Appui aux initiatives – Aide à l'implantation* : De la même façon que pour le volet *Optimisation énergétique*, le Plan directeur est basé sur une aide financière unitaire de

² Décision D-2017-133, Dossier R-4003-2017, Phase 2, Paragraphe 151, page 43.

0,50 \$/m³, alors que le PGEÉ 2019-2020 de Gazifère a révisé cette aide à 0,30 \$/m³, conformément à la décision de la Régie.

- d. *Programme Chaudière à condensation* : le cas-type (économies d'énergie, coût incrémental, aide financière) a été révisé dans le PGEÉ 2019-2020 de Gazifère suivant la publication de l'évaluation du programme équivalent d'Énergir³. Les économies d'énergie pour les deux catégories de chaudières (<300 KBtu/h et >300 KBtu/h), ainsi que le coût incrémental et l'aide financière pour les chaudières >300 kBTu/h sont notamment plus élevées dans le PGEÉ 2019-2020 de Gazifère que dans le Plan directeur.

4. Autres paramètres

- a. *Évolution de l'aide financière* : Alors que les aides financières restent constantes dans le PGEÉ 2019-2020 de Gazifère, le Plan directeur indexe l'aide financière prévue selon le PGEÉ 2018 de Gazifère à l'inflation (2 %).
- b. *Évolution des coûts fixes (tronc commun et évaluation)* : Les coûts fixes ont été définis sur la base des travaux anticipés sur une période de deux ans dans le PGEÉ 2019-2020 de Gazifère. Le Plan directeur utilise quant à lui les coûts fixes de 2018 indexés à l'inflation.
- c. *Facteur d'émission des gaz à effet de serre (GES)* : Le PGEÉ 2019-2020 de Gazifère utilise un facteur de 1 921 gCO₂-eq/m³ pour calculer les émissions de GES, alors que le Plan directeur se base sur un facteur de 1 898 gCO₂-eq/m³.
- d. *Gains annuels pour les lave-vaisselles* : Les données incluses dans le complément de preuve du Plan directeur affiche pour les années 2019-2020 à 2022-2023, une omission des gains associés aux lave-vaisselle BT-CM, alors que les coûts rattachés à ce type de lave-vaisselle sont inclus. Cette coquille se limite au complément de preuve puisque le Plan directeur et le PGEÉ 2019-2020 de Gazifère concordent sur les économies d'énergie anticipées pour ce programme.

IMPACT DES DIFFÉRENCES

La mise à jour des hypothèses et projections de participation dans le PGEÉ 2019-2020 de Gazifère par rapport au Plan directeur a généralement résulté en une augmentation des indicateurs de performance du portefeuille de Gazifère, comme l'illustrent les paragraphes suivants.

1. Économies d'énergie et de GES

Le tableau suivant indique l'augmentation des économies d'énergie et de GES prévue dans le PGEÉ 2019-2020 de Gazifère comparativement au Plan directeur :

| Évolution du PGEÉ 2019-20 par rapport au Plan directeur (portefeuille) | 2019 | 2020 |
|--|-------|--------|
| Économies brutes de gaz naturel (m ³) | + 7 % | + 46 % |
| Économies nettes de gaz naturel (m ³) | + 7 % | + 41 % |
| Réductions de GES (tCO ₂ -eq) | + 8 % | + 43 % |

Au global, le PGEÉ 2019-2020 de Gazifère est plus ambitieux que le Plan directeur. Cela s'explique notamment par l'ajout d'un nouveau programme visant les **chauffe-eau à condensation dans le marché commercial** et la révision des économies associées aux **chaudières à condensation**. La

³ Gaz Métro, Évaluation des programmes PE202 et PE210 – Chaudières à efficacité intermédiaire et à condensation, 8 décembre 2017

différence importante entre le PGEÉ 2019-2020 de Gazifère et le Plan directeur en 2020 provient du maintien des deux volets du programme **Appui aux initiatives** (sous une forme différente).

2. Coûts pour Gazifère

En matière de coûts, les aides financières suivent la même tendance que les économies d'énergie, avec une légère augmentation en 2019 et une augmentation significative pour 2020, également due au maintien des deux volets du programme **Appui aux initiatives** et du programme **Étude de faisabilité**.

L'augmentation du budget Autres frais en 2020 qui semble très importante se calcule toutefois sur un petit montant (on passe de 1 500 \$ dans le Plan directeur à 18 000 \$ dans le PGEÉ). Elle s'explique également par le maintien des programmes **Appui aux initiatives** et **Étude de faisabilité**, dans le PGEÉ 2019-2020 de Gazifère, deux programmes qui nécessitent l'intervention d'un consultant pour réviser les demandes de participation.

Quant au budget d'évaluation, le PGEÉ 2019-2020 de Gazifère propose un budget d'évaluation pour l'année 2019 plus important afin de faire face aux nombreux besoins d'évaluation des nouveaux programmes que Gazifère a mis sur pied dans les dernières années.

À l'inverse, le budget du tronc commun dans le cadre du PGEÉ 2019-2020 de Gazifère est inférieur au Plan directeur pour l'année 2019. Cela est notamment dû au fait que le PGEÉ de Gazifère s'échelonne sur une période de deux ans, ce qui se traduit par une diminution des dépenses pour la conception du plan pour l'année 2020 ainsi que du soutien règlementaire associé.

Au global, comparativement au Plan directeur, le PGEÉ 2019-2020 de Gazifère prévoit moins de dépenses en 2019, mais davantage en 2020, en raison du nombre de programmes plus élevé dans le PGEÉ que dans le Plan directeur.

| Évolution du PGEÉ 2019-20 par rapport au Plan directeur (portefeuille) | 2019 | 2020 |
|--|--------------|---------------|
| Aides financières (\$) | + 2 % | + 50 % |
| Autres frais (\$) | + 3 % | + 983 % |
| Budget Évaluation (\$) | + 18 % | + 5 % |
| Budget Tronc commun (\$) | - 24 % | - 1% |
| Budget Total Gazifère (\$) | - 6 % | + 28 % |

3. Rentabilité des programmes

L'ajout et le maintien d'initiatives rentables au sein du portefeuille de Gazifère dans le PGEÉ 2019-2020 contribuent à renforcer la rentabilité globale. Ainsi, le TCTR s'améliore nettement en valeur absolue et légèrement en ratio. Le TNT ratio s'améliore lui aussi légèrement dans le PGEÉ 2019-2020 de Gazifère par rapport au Plan directeur. En revanche, le TNT en \$, typiquement négatif, s'accroît lui aussi en valeur absolue.

| Évolution du PGEÉ 2019-20 par rapport au Plan directeur (portefeuille) | 2019 | 2020 |
|--|--------|--------|
| TCTR (\$) | + 17 % | + 52 % |
| TCTR (ratio) | + 6 % | + 3 % |
| TNT (\$) ⁴ | - 6 % | - 40 % |
| TNT (ratio) | + 1 % | + 2 % |

CONCLUSION

En raison des échéanciers restreints, Gazifère a soumis à TEQ des hypothèses préliminaires pour inclusion dans le Plan directeur 2018-2023, avant d’avoir pu procéder à l’élaboration finale de son offre en efficacité énergétique pour les années 2019 et 2020. Ce travail a été réalisé dans un second temps, conduisant à l’élaboration du PGEÉ 2019-2020.

L’analyse présentée ci-dessus montre que l’impact des changements reste raisonnable et, surtout, positif en regard des objectifs de TEQ et du Plan directeur du Québec. En effet, l’ajout d’initiatives permettra à Gazifère d’atteindre davantage d’économies d’énergie et de GES, le tout avec une plus grande rentabilité.

⁴ Calculé comme $[\text{TNT} (\$) \text{ PGEÉ} - \text{TNT} (\$) \text{ Plan directeur}] / [\text{valeur absolue TNT} (\$) \text{ Plan directeur}]$